

Logis, hôtelleries, tavernes et pintes moudonnoises de jadis et d'aujourd'hui : (suite et fin)

Autor(en): **Henrioud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 12 mai 1917 : Pour se procurer des plantons de pommes de terre. — Le consolateur (Marc à Louis). — Logis, Hôtels, Tavernes et Pintes moudonnoises de jadis et aujourd'hui. (Marc Henrioud). — Autre chanson patriotique de 1792. — Glanures. — La guerre aux bobos. — Les livres. — Feuilletton : Lâchez tout ! (Louis Lemaigre).

Pour se procurer des plantons de pommes de terre.

De toutes parts on recommande de planter beaucoup de pommes de terre ce printemps — quand il sera venu. — Le distingué directeur de la Rûti prétend même que c'est la manière la plus profitable d'utiliser le sol. Malheureusement pour planter des pommes de terre il faut... des tubercules. Et c'est précisément ce qui paraît manquer le plus. Les réserves colossales que certains s'attendaient à voir sortir, de gré ou de force, des caves de nos paysans sont bien lentes à venir au jour. Les autorités communales sont harcelées de demandes et l'on attend avec un peu d'inquiétude le résultat de l'enquête ordonnée par le Conseil d'Etat. Au milieu de ces graves préoccupations de l'heure présente, le *Conteur* ne saurait oublier qu'il a charge de procurer à ses lecteurs, sinon le sourire bruyant, qui détonnerait, du moins le sourire.

La supplique suivante y pourra peut-être contribuer tout en fournissant un modèle aux quémandeurs.

V... le 22 mai 1846.

Monsieur le Syndic-Président, Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux de la Commune de C...

Se présente Louise née N..., femme de Vincent M..., l'un de vos ressortissants, domiciliés tous deux à P..., rière notre commune, laquelle expose :

1^o Que son mari quoi qu'il n'ait que trente-quatre ans, ne peut presque rien faire, à cause d'une maladie qui, le rendant inerte, lui ôte, par là-même, la douce satisfaction de gagner sa vie ;

2^o Qu'ils ont quatre enfants, et que l'aîné n'est que dans sa dixième année ;

3^o Que la misère la plus affreuse, et cela, par malheur, n'est que trop bien connu, commence de dévorer les membres de la famille, dont, cependant, la réputation est en bonne odeur dans nos contrées ;

4^o Qu'ayant tourné du terrain avec la pèle, et conduit sur place l'engrais qu'il faut pour planter une dizaine de mesures de pommes de terre, cette quantité pour semences est précisément ce qui leur manque, et ce qu'ils ne peuvent se procurer que par le secours de la Bourse aumônière de leur honorable commune.

Daignez, ah ! daignez, honorables magistrats, leur accorder ce subsidie ; et le bon Dieu continuera de bénir votre territoire, en ouvrant sur votre sol fertile et délicieux, les bondes du Ciel, en temps opportun, et le revêtira de faveurs toujours plus précieuses, de grâces nouvelles et par excellence.

Je me trouve heureux d'être dispensé de sou-

lever la soupape de vos âmes charitables, braves et dignes Administrateurs de la commune de C... Cette œuvre, aucun mortel n'a été dans le cas de la faire à votre égard. Pourquoi cela ?

Parce que vous avez eu le bonheur et le rare talent de savoir conserver intacte et dans toute sa pureté, dans tout son éclat, dans tout son lustre, cette émanation de l'Intelligence céleste, votre âme que Dieu a créée si belle et ornée de toutes sortes d'aimables vertus, qu'il a embellie des qualités les plus séduisantes.

Chacun sait, dans notre heureux Canton, dont l'étranger jalouse la Félicité, qu'il sort de vos cœurs sensibles et généreux, en faveur de tous vos administrés, principalement de ceux qui sont disgraciés de la fortune, autant de souhaits, autant de soupirs et, mieux encore, autant d'actes de bienfaisance qu'il part de rayons salutaires du foyer du soleil !

Daignez agréer, Monsieur le Syndic-Président, Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux de la Commune de C..., mes meilleurs vœux pour la conservation de vos chères personnes, l'expression de mes civilités les plus distinguées comme les plus empressées, ainsi que mes Hommages très respectueux.

(Pour copie conforme : P. Hz.)

LO CONSOLATEU

L'ETAI tota passâie, la poutra Ugénie à Tsambellion, tota passâie, vo lo djuro, bièva et filliappia. Sè galèze djoûte l'ètant vegnâite à rein et son petit meinton riond l'ètai asse poueintu qu'on pere de livra que tsî âo premi pout teimps de l'âoton, devant d'ître mâo. Cein fasâi mau bin de la vère. Peinsâ-vo vâi, assebin : ie vegnâi d'einterrâ son hommo, lo petit Tsambellion. S'étant bin z'u amâ et relètsi, mâ l'avâi tot parâi faliu sè dèdzâogâ, quemet lè bête que vant decè et delè quand lè qu'on l'è doûte lo dzâo.

El l'Ugénie à Tsambellion l'avâi pliorâ son Tsambellion et l'è po cein que l'ètai tota passâie et que l'avâi manquâ de godzi onna maladi.

Tot parâi ! quand bin pliorâve, lâ avâi oquie que la redzoïessâi on bocon, l'è que lo menistre l'avâi prâi po son prîdzo d'einterrâ elli couplliet que sè dit : « Ne craignez rien, je vous enverrai le Consolateur ! » et ma fâi l'Ugénie à Tsambellion l'atteindâi lo consolateu.

Et quand peinsâve à elli consolateu, seimbliâve que son meinton poueintu vegnâi pe riond, se djoûte de telièvre sè gonfliâvant on bocon, et n'ètai pas asse passâie que d'â premi.

Tote lè né, devant de s'eindroumi, lè get elliou, guegnâve dein sa tita ein sondzo lo consolateu et demandâve âo bon Dieu de ne pas trop trau la fère eindourâ.

Lo bon Dieu, que no z'attiute adî, l'a asse bin oûi cein que desâi l'Ugénie à Tsambellion et l'a attiutâie.

On matin, quand l'è que sè lâive, ne trâove-

et pas son pâilo que l'ètai dè couûte la tsambra fô ie droumessâi, tot sein dessus dèso ; lè belliet de banqua robâ (ein avâi dâi mouf, l'Ugénie à Tsambellion), l'erdzeint via, lo carnet de la tièce lavi. Lè lâro l'ètant vegnâi et l'avant tot prâi.

L'a faliu portâ plieinta et lo dzuzdo n'a rein pu fère que de vère que tot ètai via. On n'a jamé rein retrovâ qu'on croûio motchâo de catsetta tot coffo et tot rodzo que lo lâro l'avâi laissi tsesi.

Adan lo dzuzdo, ie fâ dinse à la poutra Ugénie. — Mâ, mâ, mâ, l'è tiurieu que vo n'aussi rein oûi, vo que voutron l'è l'ètai appouyi fermo contro la parâi !

— Yé bin oûi o quie, so repond la fêmalla.

— Eh bin, failâi bramâ âo seco.

— N'è pas ousâ, monsu lo dzuzdo.

— Et porquie ?

— Le crayé que elli que fasâi tot elli tredon l'ètai lo Consolateu que lo menistre l'avâi de, et voliâvo pas l'èpouâiri.

L'a z'u pouâire tot parâi elli consolateu, n'è jamé revegnâ, l'Ugénie à Tsambellion l'ètai poutra ora et l'è restaie vèva.

MARC À LOUIS.

Le flair postal. — Un de nos abonnés nous communique le libellé de l'adresse figurant sur une carte postale étrangère, reçue, il y a quelques années, par une maison de commerce bien connue à Lausanne :

« Monsieur l'Épicier dont la boutique est sur le même trottoir que *Niffen-necké*, confiseur, mais deux maisons plus bas, rue du Bourg à Lauzanne (Suisse) »

Grâce au flair de nos postiers, cette carte est parvenue à destination sans la moindre hésitation.

Logis, Hôtels, Tavernes et Pintes moudonnoises de jadis et d'aujourd'hui.

PAR MARC HENRIOUD

(Suite et fin)

Au nombre des enseignes d'hôtellerie au sujet desquelles les mannaux fournissent quelques indications, il faut citer la *Maison de Ville*, la *Fleur de Lys* et la *Croix Blanche*, citées dès le XVI^e siècle. Ces trois logis sont qualifiés de *royaux*. C'est à la *Maison de Ville*, propriété de la commune, qu'avaient lieu les banquets officiels, soit lorsque le Conseil invitait Monseigneur le Bailly à *manger la soupe*, les jours de revue ou de tir au *Papegay*, soit lors du passage d'un ambassadeur ou de quelque autre personnage de marque, soit encore lorsqu'un nouveau récipiendaire régalaît, suivant la coutume, les membres des autorités communales.

En 1768, LL. EE. décidèrent qu'il n'y aurait à Moudon que quatre pintes et 6 *bouchons privilégiés*. Ces derniers ne pouvaient donner à manger et loger les piétons que les jours de *Marchés*, de *Revues* et de *Papegay*. Il était loisible aux bourgeois de donner à manger et à boire pendant trois jours lors de chaque foire.

Il faut croire qu'on ne s'en tint pas strictement aux ordres de Berne, car, vers la fin du XVIII^e siècle, il y avait à Moudon cinquante-cinq marchands de vin et liqueurs. Ce chiffre a sensiblement diminué depuis lors. Entre 1870 et 1880, on comptait encore quarante-quatre établissements publics dans la ville, tandis que de nos jours ce nombre est réduit à vingt-neuf.

La disparition de certains établissements a causé des regrets par l'extrême amabilité des tenanciers et le confort de bon aloi que l'on aimait à y trouver.

Une vieille chanson, dont l'auteur est inconnu, et qui se chante sur l'air de la *Géographie du canton de Vaud*, nous fait pénétrer dans les pintes moudonnoises de la première moitié du XIX^e siècle, et connaître la physionomie et le caractère originaux de certains de leurs tenanciers. En voici quelques couplets :

Hôtel de la Poste

L'Hôtel de Ville, chez Perregaux
Est l'arrêt des grands chars d'Anjaux,¹
On n'y parle pas le flamand
Il est toujours plein d'allemands.

La Fleur de Lys

A l'auberge : La Fleur de Lys
Vous trouverez Paganini,
C'est là que Madame Braillâ²
Se dispute avec Nicolas.

¹ D'Anjou.

² Braillard, tenancière.

On raconte qu'un beau lundi, le vieux Nicolas, gargon d'écurie, s'assit comme de coutume, sur le banc du fourneau en molasse de l'établissement, sans prendre garde qu'un magnifique gâteau aux pruneaux y avait été déposé. Au bout d'un moment, il s'écria : qu'est-ce que ça veut dire, je sens la *midité* quelque part.

Auberge de La Clef

On dit qu'à la Clef, la servante
Est une jolie Allemande,
Elle introduit Louis Bryois
Par le tour qui monte le bois.

Le Café de l'Aigle

qui n'existe plus depuis longtemps, était tenu par un certain Mottaz-Mermet dit *Jaques dei poulé mennés*.

On n'ose faire du tapage
Chez Jean-Pierre au pouet visage,
C'est un vin qui monte au toupet
Celui du vieux père Mennet.

Le Café des Trois Pigeons

Quand on se rend aux Trois Pigeons
C'est pour y voir la Jeanneton,
Mais si c'est pour vous amuser
Il n'y faut ma foi pas songer.

La Charrue

Afin d'être perdu de vue
On se faufile à la Charrue,
L'on n'y vient pas vous taquiner
Car on serait bien arrangé.

Le Carabinier

C'est Duperré le « Cabaretier »,
Qui détient le Carabinier,
Ma fois c'est un rude grognard
Quand un y reste un peu trop tard.

La Pinte du Bœuf

Notre chansonnier ne portait pas sur son cœur
L'un des cafetiers du Bœuf :

N'allez pas chez ce tabornio
Qu'on appelle papa Bourbo,
Il nous vend du vin de chiffon
N'est-ce pas un f... coch.

Auberge du Mouton

Ma foi c'est un rude bordon
Que l'Ami Briod du Mouton.
Demandez-lui du vin nouveau
Il vous dit il : est à Lavaux.

C'est dans cet établissement que l'ancien orchestre l'*Harmonie* avait son local et c'est à propos d'une répétition que le maître de céans eut l'occasion de prononcer la phrase qui le

rendit célèbre : *ils sont un et ils allument deux becs*, en parlant du gaz qu'un musicien arrivé premier avait allumé en entrant. C'est ce même personnage qui était huissier du tribunal, et qui partait tous les matins au greffe en disant : *je vais voir au greffe si y a rien*. C'est encore lui qui aimait à chanter :

Crois-moi, plante du raisin.

Et, quelquefois, le vieil artilleur Jean Boudry apparaissait et entonnait :

A Bière, on boit, l'on rit, l'on chante,
C'est un pays délicieux !
On gèle soir dans sa tente
Et le jour on n'est guère mieux :
Le soleil grille le visage,
Le nez, parfois, change de peau,
Ma foi ! C'est un grand avantage,
Pour ceux qui ne l'avaient pas beau.

* * *

Les renseignements qui précèdent sont tirés d'une curieuse et savoureuse étude dont le titre est indiqué en tête de ces lignes¹ et que nous devons à M. L. Chapuis, secrétaire municipal, à Moudon, qui a bénéficié de la collaboration de M. le Dr René Meylan, le fin conteur bien connu des amis de ce journal.

Cette jolie plaquette, dont nous recommandons la lecture, est ornée de six dessins à la plume qui font honneur au talent de M. François Jaccottet, architecte.

Ils reproduisent les vieilles enseignes artistiques, en fer forgé, des auberges de la *Fleur de Lis*, de la *Couronne*, du *Paon*, du *Marronnier*, de la pinte *Jayet* et de celle du *Raisin*.

Celles de la Couronne et de pinte Jayet très remarquables, ont émigré, la première à Chavannes sur Moudon, la seconde à Sottens, où elles font toujours la joie des connaisseurs.

Il faut savoir gré à ces Messieurs de nous avoir révélé toute une page de l'histoire anecdotique du Vieux-Moudon, et souhaiter qu'ils trouvent des imitateurs dans d'autres régions de notre aimable patrie vaudoise.

MARC HENRIOD.

¹ Moudon. Imprimerie de l'Éveil. 63 pages in-12.

Note de la rédaction. — Le *Conteur* publiera avec plaisir tout renseignement qu'on voudra bien lui communiquer sur l'histoire des auberges et l'âge des enseignes de notre canton.

AUTRE CHANSON PATRIOTIQUE DE 1792

Air : *Quand on est deux et quand on s'aime.*

LE verre en main, de l'amitié
Fixons ici le doux empire,
Que si quel'un s'en veut dédire
Nul ne portera sa santé,
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)
Pour toujours
Parmi nous
Fera notre gloire. (bis)

L'union forma les Etats,
L'union soutient les familles ;
Que cet aimable vaudeville
Soit le cri des braves soldats.
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)
Nous fera
Par delà
Honneur dans l'histoire. (bis)

Etre amis de la liberté
En priser tous les avantages,
Des complots prévenir l'orage,
Sera-ce une témérité ?
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)
Je prédis
Et je dis
Finira ce grimoire. (bis)

Des généraux bien éprouvés
Au creuset du patriotisme
Dirigeront notre civisme
Contre les tyrans conjurés.
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)
Au désir
D'obtenir
Promet la victoire. (bis)

GLANURES

On est tout, quand on est utile à sa patrie
Et cher à son pays.

PH. BRIDEL.

La peine est aux lieux qu'on habite
Et le bonheur où l'on n'est pas.

PARNY

Sous le nom d'amitié
En finesse on abonde ;
Et la moitié du monde
Trompe l'autre moitié
Sous le nom d'amitié.

L'ATTAIGNANT

Il vaut mieux ne rien dire que de dire des
riens.

LA BRUYÈRE.

Il n'y en a pas de plus empêché que celui qui
tient la queue de la poêle, mais il tâte de la
sauce quand il veut.

SANCHO PANÇA

Pauvre liberté. — On fit couler à Paris, pendant la première révolution, une statue de la Liberté. Un passant, s'arrêtant devant ce bronze, s'écria : « Pauvre Liberté, comme te voilà coulée ! »

Du tac au tac. — Une dame Loyseau, fort spirituelle, quoique bourgeoise, fut appelée à la cour de Louis XIV, un soir de gala. Le roi, prenant à part une duchesse quelconque, lui dit d'attaquer cette Madame Loyseau, ce qui fut fait ; mais la bourgeoise eut l'honneur du combat et les rieurs de son côté :

La duchesse. — Quel est l'oiseau le plus sujet à être cocu ?

M^{me} Loyseau. — Le duc, madame.

LA GUERRE AUX BOBOS

Soudain, au cours d'une petite revue de nos « paperasses » — elles font bientôt tas dans les rédactions de journaux, même dans celle du *Conteur* — il nous tombe sous la main une brochure que nous avons reçue il y a un certain temps déjà et qui s'était égarée. Faute de la guerre, sans doute. Nous aurions dû en parler tout de suite ; nous nous excusons du retard auprès de l'auteur et de l'éditeur. Mais il ne s'agit pas là seulement d'une question de bibliographie ; cette brochure est intitulée : *Bonnes et Mauvaises herbes, guide pratique des plantes qui guérissent*. Son auteur est M. Jean Kunzle, curé de Wangs, près Sargans ; elle sort de l'imprimerie du B. P. Canisius, à Fribourg.

On se préoccupe beaucoup, en ce temps-ci, et pour cause, d'assurer le ravitaillement de la population. On a, certes, bien raison. Il faut aller au plus pressé. La *faim* justifie les moyens. Mais puisqu'on s'efforce d'attirer l'attention des citoyens et même des écoliers sur la nécessité d'intensifier les cultures destinées à l'alimentation, il ne serait peut-être point sot de profiter de l'occasion pour faire connaître aussi à nos concitoyens et à la jeunesse les vertus curatives de certaines plantes que nous rencontrons journellement dans nos promenades ou pouvons cultiver dans nos jardins. De la santé du corps dépend celle de l'esprit. Qui se porte bien est de bonne humeur. Or, la bonne humeur, le contentement, sont de précieux collaborateurs dans l'accomplissement de la tâche quotidienne, et en toutes choses.

MM. les médecins et pharmaciens ne sauraient prendre ombrage de la concurrence, bien inoffensive, que leur font nos jardins, nos champs et nos bois. Il leur restera toujours assez de maladies sérieuses, qui exigeront leurs soins éclairés. C'est de bobos qu'il s'agit ici.

Du reste, dans la préface de sa brochure le curé Kunzle écrit :

» A ceux qui me diront : « A chacun son métier ! c'est au médecin à s'occuper des plantes